



Avril 2005

EDITO

Comme annoncé sur le site du SNAM-HP (www.snamhp.org), le relevé de décisions a été signé le 31 mars 2005. Il concerne les praticiens exerçant à l'hôpital (PH et HU). Par ce relevé est décidé une revalorisation des astreintes avec rappel au 1er janvier 2005, une prise en compte par l'Ircantec, l'introduction d'une part complémentaire variable de rémunération en plus du salaire perçu à ce jour, étendue rapidement à toutes les disciplines sur des critères qualitatifs et la mise en place de groupes de travail concernant les retraites et l'harmonisation des statuts des temps pleins et des temps partiels.

L'avancé pour l'ensemble des praticiens exerçant à l'Hôpital est donc évidente.

Dans l'immédiat, il convient donc :

- de demander le rappel des astreintes depuis le 1er janvier 2005 (suspendu à la parution d'un arrêté).
- de mettre en place les groupes de travail prévus.

R. RYMER
Président du SNAM-HP

[Relevé de décisions](#)
[Communiqué de presse du Ministère](#)

>> Elections à la Commission Statutaire Nationale

Les élections à la Commission Statutaire Nationale (PH et HU) et au Conseil de discipline (PH) auront lieu entre les 15 et 20 juin 2005. Les listes de nos candidats vous seront bientôt communiquées. Le vote se fera uniquement par correspondance par liste sans rature ni panachage. Soyez nombreux à voter (pour le SNAM-HP..).

>> Le SNAM-HP et la permanence des soins

Pour le SNAM-HP, la qualité des soins repose sur une bonne complémentarité des médecins hospitaliers et des médecins libéraux.

Les médecins, quel que soit leur statut, doivent bénéficier d'un cadre clair et adapté, ainsi que de moyens nécessaires pour exercer leur mission d'intérêt public au service des patients. Une clarification sur les besoins et les organisations de prises en charge s'impose de manière urgente, au sein d'instances de réel pilotage représentatives

15, rue Ferdinand Duval
- 75004 Paris
Tél : 01 48 87 93 49
Fax : 01 48 87 93 62

www.snamhp.org



**Vos assurances
professionnelles**

et privées

www.macsf.fr

 N° Azur 0 810 40 80 20

PROTECTOR ASSURANCE

de tous les acteurs concernés.

Le SNAM-HP, syndicat représentatif de l'ensemble des médecins, pharmaciens et biologistes de centre hospitaliers et hospitalo-universitaires, constate que la mise en œuvre locale de nombre de plans nationaux se heurte à de grandes difficultés ou disparités. C'est donc au niveau régional que doit se mettre en place de manière immédiate une méthode décisionnelle crédible, après un cadrage national précis, et dans le cadre de la préparation en cours des schémas d'organisation sanitaire, dont le champ d'intervention pourrait être à cette occasion élargi à la médecine libérale.

Selon le SNAM-HP :

- Tous les médecins sont impliqués dans une régulation permanente des soins, afin d'apporter la réponse la plus adaptée à la demande du patient, de jour comme de nuit.
- Les médecins libéraux doivent pouvoir offrir aux patients un lieu identifié (maison médicale de garde) pour les consultations justifiées aux heures de fermeture des cabinets médicaux.
- Les personnels hospitaliers des services d'urgence doivent pouvoir recevoir, dans de bonnes conditions, les patients relevant de leur mission et voir leur suivi organisé.

Les services de spécialités médicales et chirurgicales des hôpitaux publics doivent disposer des moyens humains et des capacités d'accueil adaptés aux besoins de leur activité programmée et urgente, ainsi que de structures de soins de suite renforcées dans leur médicalisation.

Les nombreux appels de toutes les catégories hospitalières doivent être entendus de manière urgente car la situation de nombre d'établissements hospitaliers est très préoccupante.

Décret n° 2005-328 du 7 avril 2005 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins et aux conditions de participation des médecins à cette permanence et modifiant le code de la santé publique (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat)

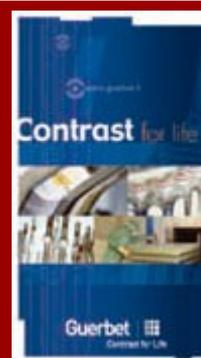
>> Réunion des groupes de réflexions « équipes opératoires »

Le mercredi 30 mars 2005 a eu lieu au Ministère de la Santé une première réunion des groupes de réflexions « équipes opératoires ». Ces groupes de réflexions se sont scindés :

- un groupe sur les équipes chirurgicales, présidé par le Pr Gudicelli (CHU de Grenoble), auquel a participé le Dr André Elhadad représentant le Collectif Hôpital France et donc le SNAM-HP.
- un deuxième groupe consacré aux équipes d'anesthésie, présidé par le Pr Coriat (CHU Pitié Salpêtrière). Le SNAM-HP était représenté par le Pr Didier Payen, PU-PH d'anesthésie réanimation au CHU de Lariboisière.

>> Nouveau Directeur Général de la Santé

Le Pr Didier Houssin, âgé de 55 ans, directeur de la politique médicale de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, a été nommé Directeur Général de la Santé (DGS). Il succède au Pr William Dab.



Cette liste diffusion est gratuite et sans engagement. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des

données vous concernant. Si vous désirez vous désabonner de la liste de diffusion, répondez à cet e-mail en indiquant comme sujet : DESABONNEMENT.